Syndicat de Défense du Fromage de Chaource

Le Syndicat de Défense du Fromage de Chaource est né en 1968 sous l'impulsion de huit fromagers et du Conseiller Général du Canton de Chaource avec pour objectif d'obtenir la reconnaissance officielle du Chaource en tant qu'Appellation d'Origine Contrôlée. Le projet aboutit le 19 août 1970, avec la parution du décret d'appellation.
Depuis les débuts du Syndicat, plusieurs modifications de statuts ont eu lieu, en particulier pour mieux intégrer les producteurs de lait dans le fonctionnement de l'Appellation. Les statuts actuellement en vigueur ont été déposés à la Mairie de Chaource.
Le Syndicat a pour objet et but général " l'étude et la défense des intérêts collectifs professionnels aux stades de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation ". Il participe également à des actions de communication, qu'elles soient individuelles (édition de documentation, salons, interventions dans les écoles...) ou collectives comme avec les fromages de Bourgogne.
Le Syndicat regroupe actuellement environ 80 producteurs de lait, 9 fabricants et affineurs, et quelques structures locales impliquées dans le secteur agricole ou le tourisme. Son siège est situé à la Mairie de Chaource (10). Didier Lincet, fabricant de Chaource à Saligny dans l'Yonne (89), assure la Présidence depuis 2005. Il a succédé à Paul Gobin, ancien fabricant à Saint-Julien les Villas (10) aujourd'hui en retraite.
Le Syndicat de Défense du Fromage de Chaource a été reconnu officiellement comme Organisme de Défense et de Gestion (ODG) par le Comité National des Appellations Laitières, Agro-alimentaires et Foresti&eagrave;res de l'INAO lors de sa séance du 24 mai 2007. Il exerce à ce titre un certain nombre de missions supplémentaires, comme le suivi des opérateurs ou la mise en œuvre des contrôles.



Contact

Adresse : Grande Rue
10210 Chaource

Téléphone : +33 (0)3 25 49 90 48 /
+33 (0)6 09 80 14 71

Email : syndicat-chaource@sfr.fr

Site internet : fromage-chaource.fr/

